

ACTE D'ENGAGEMENT

LOT n°6

Assurance CYBER RISQUES

SOUSCRIPTEUR : **Comité des Ages du Pays Trithois**
Rue Pierre Brossolette – BP 70355
Aulnoy Les Valenciennes
59304 VALENCIENNES Cedex

SIGNATAIRE DU MARCHE : Mme Isabelle CHOAIN, *Présidente du Comité des Ages*

ORDONNATEUR : Mr RODOT, *Directeur Général*

COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS :

Monsieur le Trésorier
Place de la Concorde
59125 TRITH SAINT LEGER

DATE D'EFFET DU CONTRAT : 01.01.2021

DUREE DU CONTRAT : 48 mois

I. Engagements du candidat :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché (*Dossier de Consultation dans sa globalité comprenant CCTP, Règlement de Consultation, CCAP et annexes*) et conformément à leurs clauses et engagements,

Le signataire (*Nom et Fonction*)

.....
.....

engage la sociétésur la base de son offre ;

- *Nom commercial :*
- *Adresse siège social :*
- *SIRET :*
- *Immatriculation RCS :*
- *Téléphone :*

engage, en tant que mandataire, l'ensemble des membres du groupement sur la base de l'offre dudit groupement ;

Merci de bien vouloir compléter pour chaque membre, les informations suivantes :

1. Membre n°1 :

- *Nom commercial :*
- *Adresse siège social :*
- *SIRET :*
- *Immatriculation RCS :*
- *Téléphone :*
- *Nature des prestations exécutées dans le cadre de ce Groupement :*

2. Membre n°2 :

- *Nom commercial :*
- *Adresse siège social :*
- *SIRET :*
- *Immatriculation RCS :*
- *Téléphone :*
- *Nature des prestations exécutées dans le cadre de ce Groupement :*

aux prix indiqués dans l'annexe financière jointe à cet Acte d'Engagement.

Le groupement est dit (*cocher case correspondante*) : conjoint Solidaire

II. Paiement des cotisations :

Les modalités de règlement sont spécifiées dans le cahier des clauses administratives Particulières.

1. Avance : (cocher case correspondante)

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance : OUI NON

2. Compte à créditer :

L'acheteur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit sur un compte ouvert au nom de.....

..... Désignation du compte :

(Joindre un RIB)

- Etablissement :
- Adresse :
- BIC :
- IBAN :

III. Propositions du candidat :

1. Annexe tarifaire :

Les propositions tarifaires du candidat sont exprimées Toutes Taxes Comprises dans l'Annexe Tarifaire jointe à cet Acte d'Engagement, en page 5, pour les offres en CYBER RISQUES sur une offre de base, de variante, conformément au CCTP de ce lot, ou en variante libre.

2. Réserves et Observations :

Les réserves et observations doivent faire l'objet, en annexe du présent acte d'engagement d'une énumération précise et exhaustive et doivent être numérotées.

En l'absence d'annexe de ce type, le CCTP du lot concerné sera considéré comme accepté sans réserve du candidat.

IV. Décision du Pouvoir Adjudicateur :

La présente offre est acceptée par le Pouvoir Adjudicateur mentionné pour son propre établissement pour les options suivantes (entourer la formule retenue) :

BASE (franchise 500€) - **VARIANTE** (franchise 2 500€)

VARIANTE 2

(Plafond retenu.....€
Franchise retenue.....€.)

Soit une cotisation annuelle totale TTC de :.....€

A AULNOY, le

Signature
(représentant de l'acheteur habilité à signer le marché)

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

ANNEXE FINANCIERE - ACTE D'ENGAGEMENT

Lot n°6 : CYBER RISQUES COMITE DES AGES DU PAYS TRITHOIS

OFFRES	COTISATIONS ANNUELLES	
	HT	TTC
OFFRE DE BASE (<i>Franchise 500€</i>)		
OFFRE VARIANTE 1 (<i>Franchise 2 500€</i>)		
OFFRE EN VARIANTE 2 <i>Plafond de Garantie :.....€</i> <i>Franchise :.....€</i>		

La Collectivité se réserve le droit de ne pas donner suite à ces propositions.

A, le

Signature Assureur ou Mandataire du Groupement*

**L'Intermédiaire signataire de l'Offre engagera le Groupement au titre de son mandat dont l'attestation devra être jointe à la réponse du candidat.*

Lot n°6 : Modalités de Gestion

N°	Accompagnement dans la Gestion	OUI	NON
1	<p>Si vous êtes courtier, disposez-vous d'une délégation de gestion totale ?</p> <p>Si non, de quelle délégation disposez-vous ?</p>		
2	Etes-vous certifié ISO 9001 pour l'ensemble de vos services de gestion ?		
Disposez-vous d'un EXTRANET / ESPACE CLIENT ?			

Si OUI, Cet extranet permet-il :

3	<p>De consulter l'ensemble des garanties du contrat ?</p> <p>En temps réel ?</p>		
4	<p>De déclarer les sinistres pour toutes les garanties du contrat ?</p> <p>Un accusé réception est-il retourné ?</p> <p style="padding-left: 20px;">☞ en moins de 12h ?</p>		
5	De suivre en temps réels l'évolution des dossiers sinistres et de tracer les échanges entre l'Assuré et l'Assureur ?		
6	D'actualiser ses assiettes de cotisations ?		

Si NON (Absence d'Extranet / Espace Client) :

7	<p>L'agence ou société gestionnaire sont-elles joignables pour tout renseignement sur le contrat 6 jours / 7 ?</p> <p>Si NON, combien de jours</p>		
8	<p>Une demande de rencontre ou de renseignements est-elle possible dans les 15 jours suivants la date de prise d'effet ?</p> <p>Si NON, dans quel délai ?</p>		
GESTION SINISTRE			
9	<p>En cas d'urgence, des informaticiens sont-ils en mesure d'intervenir dans les 2 heures même avant un accusé réception de la déclaration de sinistre pour effectuer un diagnostic et prendre les mesures d'urgence ?</p> <p>Si NON, en combien de temps ?</p>		
10	Les perspectives de recours sont-elles indiquées dans les 72H au client ?		

11	Une proposition d'indemnisation est-elle émise en moins de 15 jours suivants la déclaration de sinistre ?		
12	Les courriers, ou mails, à destination de la Collectivité mentionnent-ils distinctement le numéro de dossiers ET une identification nominative dudit dossier ?		
INTERLOCUTEURS			
13	La Collectivité disposera-t-il d'un interlocuteur privilégié pour la Gestion du Contrat ?		
14	La Collectivité disposera-t-il d'un interlocuteur privilégié pour la Gestion de ses sinistres ?		
FORMATION			
15	Des sessions de formation (<i>guide de bonnes pratiques....</i>) sont-elles comprises dans la prestation ? Si OUI, de quel type ? Si NON, en proposez-vous des payantes et à quels prix ?		

Lot n°6 : Cahier des Clauses Techniques
Particulières
CYBER RISQUES

SOUSCRIPTEUR :	Comité des Ages du Pays Trithois Rue Pierre Brossolette – BP 70355 Aulnoy Les Valenciennes 59304 VALENCIENNES Cedex <i>Représenté</i> <i>par sa Présidente, Mme Isabelle CHOAIN</i>
ACTIVITES ASSUREES :	Ensemble des activités en rapport direct avec l'hébergement et l'accompagnement de Personnes Agées Dépendantes.
OBJET DU CONTRAT :	Garantir les conséquences de malveillances informatiques internes et externes.
DATE DE PRISE D'EFFET :	01.01.2021
ECHEANCE ANNUELLE :	01.01
DUREE :	4 années

Ce contrat a pour objet de garantir le Souscripteur du contrat contre les risques liés à la cybercriminalité et, plus généralement, à une atteinte à son système informatique et à ses données.

Les clauses de ce CCTP, acceptées par l'Assureur, sont dérogatoires à toutes conditions d'assurance (*Générales, Particulières, spéciales*) et s'appliquent donc, à ce titre, en priorité.

Dans le cas où l'assureur proposerait des conditions plus favorables à l'assuré, elles deviendraient, à leur tour, prioritaires.

I. Définition :

1. Assuré :

La personne morale souscriptrice du contrat ou toute personne qui lui serait substituée par suite d'aliénation des biens assurés.

2. Actif informatique :

Les fautes ou manquements suivants, réels ou allégués, commis avant la date de résiliation ou d'expiration d'une ou des garanties du présent contrat :

- Toute atteinte aux données personnelles ;
- Toute atteinte aux données confidentielles ;
- Toute atteinte à la sécurité du réseau.

3. Piratage Informatique :

Toute personne physique qui parviendrait intentionnellement à accéder ou à se maintenir frauduleusement dans le système informatique.

Cette définition s'étend aux préposés qui divulgueraient intentionnellement et sans autorisation des données personnelles ou des données confidentielles auxquelles ils ont accès.

4. Données électroniques :

Toute information, y compris bancaire, sous forme numérique stockée sur le système informatique de l'assuré, y compris les données personnelles et de tiers.

5. Evènement médiatique :

Toute diffusion ou menace de diffusion publique ou via tout media relayant l'existence réelle ou alléguée d'un manquement à la réglementation relative aux données et/ou d'une atteinte à la sécurité des données susceptible de ternir ou de porter atteinte à la réputation de l'assuré et de nuire à sa notoriété au sein de la communauté des personnes et des entreprises qui sont ses clients ou ses fournisseurs ou avec lesquelles l'assuré traite habituellement dans le cadre de ses activités professionnelles.

6. Matériel Informatique :

Tout élément ou composant d'un matériel ou équipement informatique ou logiciel qui peut être utilisé à l'effet de créer, accéder, traiter, protéger, contrôler, stocker, récupérer, afficher ou transmettre des données électroniques de tout type :

- Le matériel, c'est-à-dire un ensemble automatisé permettant le traitement de l'information, appartenant, confié ou loué à l'assuré,
- Les logiciels indispensables au fonctionnement du matériel,
- Les appareils de protection, de climatisation et les installations électriques, affectés

- exclusivement au fonctionnement du matériel,
- Les supports informatiques destinés au matériel,
- Le câblage et les équipements annexes.

Cette liste n'est pas exhaustive.

7. Rançonnage :

Toute somme d'argent, en espèces ou non, biens, produits et/ou services qui vous serez réclamés par un tiers en contrepartie de la non-exécution d'un blocage de votre système d'information.

8. Sinistre :

Tout dommage immatériel subi par l'assuré résultant d'un fait dommageable ou d'un ensemble de faits dommageables.

Tout dommage immatériel, résultant d'un fait dommageable ou d'un ensemble de faits dommageables tels que, causé à un tiers, à un préposé et/ou à l'un ou plusieurs de vos partenaires commerciaux, de nature à engager la responsabilité de l'assuré et ayant fait l'objet d'une réclamation.

9. Système d'Information :

Ensemble composé des matériels, programmes d'ordinateur, fichiers, réseaux, intranets, extranets, sites internet, et plus généralement tout élément, y compris les périphériques et supports de stockage externes, permettant le traitement automatisé de données, qui vous appartiennent ou dont vous avez légitimement l'usage, administré par vous ou pour votre compte.

10. Tiers :

Toute personne autre que l'assuré.

11. Violation données personnelles :

La destruction, la perte, l'altération, la divulgation ou l'accès non autorisé à des données personnelles (*y compris au moyen d'un virus*) que vous détenez au sein de votre système informatique, résultant :

- soit d'une erreur humaine, lorsqu'elle déclenche une obligation légale ou réglementaire de procéder à la notification d'une telle violation aux autorités nationales compétentes ;
- soit d'actes d'un pirate informatique (*cyber-pirate*).

II. Garanties et Franchises :

Les valeurs indiquées doivent être comprises par sinistre.

Les garanties prévues s'exercent à concurrence des frais réels engagés dans la limite de 500 000 € par sinistre, avec des sous plafonds ci-après :

Garanties	Montants de Garantie	Franchises
Assistance / Expertise technique	20 000€	500€
Dommages causés aux tiers :	400 000€	/

- Dommages et Intérêts - Frais de notification violation données - Frais de décontamination virale		2 500€
Dommages subis par l'assuré : - Frais de notification violation données - Vol données personnelles - Surveillance utilisation données personnelles - Atteinte à vos données confidentielles	400 000€	
Rançonnage ou tentative	100 000€	
Gestion de crise / Atteinte à la réputation	20 000€	
Fraude Informatique / Internet	100 000€	
Surfacturation Téléphonique	25 000€	
Frais Supplémentaires D'exploitation	100 000€	
Frais de Défense / Protection Juridique	30 000€	

1. Assistance – Expertise Technique :

Ensemble des services spécialisés mis en place par l'assureur pour assister l'assuré en cas de cyber-attaque ou toute atteinte à son système d'information. Elle devra en outre prévoir la mise à disposition d'experts informatiques afin d'identifier les causes du dommage, proposer des améliorations et accompagner la structure dans toutes ces démarches.

La garantie devra également prendre en charge les frais de récupération des données perdues ou endommagées.

2. Dommages causés aux tiers :

Conséquences pécuniaires de tout manquement de l'Assuré à une obligation de préservation de la sécurité et/ou la confidentialité de données personnelles, y compris au titre des engagements souscrits dans le cadre d'un accord de gestion des paiements par cartes conclus avec une banque d'affaire ou tout organisme de gestion des paiements :

Entre dans le cadre de cette garantie, les évènements suivants :

- Atteinte à la sécurité/confidentialité de données personnelles ;
- Les dommages immatériels lorsqu'ils résultent du propre fait de l'assuré ou d'actes d'un pirate informatique (*cyber-pirate*) ;
- Atteinte aux données confidentielles de tiers ;
- Transmission d'un virus ou tout de tout logiciel malveillant.

La garantie comprendra les frais d'intervention d'expert technique chez le tiers victime de ce dommage ainsi que les frais de récupération de données perdues ou endommagées.

Les éventuels Dommages et Intérêts mis à la charge de l'assuré entrent également dans le cadre du contrat.

3. Dommages subis par l'assuré :

Entre dans le cadre de cette garantie :

- Les violations de données personnelles ;
- Les frais de notifications suite à violation pour :
 - o Identifier la nature et les obligations légales et réglementaires vous incombant,
 - o les personnes concernées,
 - o la notification de la violation de données personnelles aux personnes concernées.
- L'intervention d'un prestataire externe afin de surveiller et prévenir toute utilisation non autorisée des données personnelles ainsi violées (*numéros de sécurité sociale, de permis de conduire...*) ;

- Les frais de récupération ou reconstitution de de vos données confidentielles indispensables au fonctionnement de votre structure.

4. Rançonnage ou tentative :

Sont garanties les :

- menaces d'extorsion par un pirate informatique ;
- demandes de rançon par un pirate informatique suite à intrusion dans le système d'information ou son blocage.

5. Gestion de Crise / Atteinte à la e-réputation :

- Mise à Disposition d'un spécialiste vous permettant de gérer votre communication externe en cas de sinistre ou suspicion de sinistre garanti ;
- Mise à disposition d'un spécialiste permettant à l'Etablissement de prévenir ou limiter les conséquences d'un évènement médiatique sur son image de marque.

6. Fraude Informatique / Internet :

Sont garanties les conséquences de toute fraude dont serait victime l'assuré du fait d'un cyber-piratage à savoir :

- Escroquerie ;
- Abus de confiance ;
- Usurpation d'identité ;
- Utilisation de coordonnées bancaires à l'insu.

L'assureur prendra en charge le préjudice financier subi par l'assuré.

7. Frais Supplémentaires d'Exploitation :

Sont garanties tous frais supplémentaires d'exploitation générés par une situation prise en charge par le contrat, que les dommages soient subis par l'Assuré ou par un tiers dont les frais liés aux mesures correctives apportées afin de limiter les conséquences du sinistre en cours.

8. Frais de Défense / Protection Juridique :

Sont garanties pour prévenir tout sinistre, les frais de Conseil d'un juriste spécialisé dans les obligations légales et réglementaires incombant à l'Assuré notamment sur la problématique des données personnelles.

Sont également les frais générés par la défense des intérêts de l'Assuré ainsi que ceux liés à l'exercice d'un recours si la nature du litige entre dans le cadre de ce contrat.

RISQUES CYBER

Etablissement :.....

1 / Procédez-vous à des formations et/ou sensibilisations de l'ensemble de votre personnel aux bonnes pratiques informatiques ?

Oui Non

2 / L'ensemble de vos postes informatiques, serveurs et réseaux sont équipés de pare-feu et antivirus ?

Oui Non

3/ Procédez-vous à la mise à jour de vos logiciels (*navigateur internet, windows, ...*) afin d'y intégrer les correctifs mis à disposition par les éditeurs ?

Oui Non

4/ Procédez-vous à une sauvegarde régulière de l'ensemble de vos données ?

Oui Non

Si oui :

☞ cette sauvegarde est-elle conservée sur un support séparé de type clé USB, disque dur externe, bande magnétique, voire serveur externalisé ?

Oui Non

☞ Cette sauvegarde est-elle conservée dans un lieu distinct de la salle serveur et sécurisé (accès restreint) ?

Oui Non

5/ Avez vous des accès internet en libre service (borne) ?

Oui Non

Si oui cet accès en libre service permet-il d'accéder à votre réseau ?

Oui Non

6 / Avez vous des réseaux Wifi ?

Oui Non

Si oui :

☞ ce réseau Wifi est-il ouvert au public ?

Oui Non

☞ Ce réseau Wifi est-il isolé du reste de votre réseau ?

Oui Non